MÉDECINE
SORBONNE
UNIVERSITÉ

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 25 mai1999 portant création du Diplôme Interuniversitaire POSTUROLOGIE CLINIQUE

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 28 février 2020 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine ;

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2019/2020, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire POSTUROLOGIE CLINIQUE

Article 2 : Le jury est présidé par PROFESSEUR THOUMIE Philippe (PU/ PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

PROFESSEUR BOUCHER Yves - (PU/ PH)

DOCTEUR ALLOUCHE Catherine - (PH)

DOCTEUR ZAMFIRESCU Françoise - (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 26 juin 2020

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

Bruno RIOU